



Litige : vol de voiture sous la responsabilité de la SNCF

Par **yildiray**, le **01/04/2009** à **10:57**

Bonjour,

Il y a 6 mois j'ai utilisé le service Auto Train de la SNCF pour transporter mon véhicule de Marseille à Paris. Ce service permet de déposer sa voiture dans une gare et de la récupérer dans une autre.

J'ai bien déposée ma voiture en gare de Marseille et je me suis présenté le lendemain en gare de Paris pour la récupérer. L'agent responsable qui m'a reçu est allé vérifier la présence de la voiture, il est revenu pour me dire qu'elle était bien là. Alors que j'attendais que l'on me rende les clés et que l'on me conduise sur place pour la récupérer, l'agent est revenu, confus, pour me dire que mes clefs étaient égarées (mais pas le véhicule). Après un long moment, la même personne est revenue pour me signaler, cette fois, que le véhicule qu'il avait vu sur le parking, avait à son tour disparu.

La SNCF, de manière abusive et outrancière, jusqu'à ce jour, nie toute responsabilité juridique. De plus par son silence, elle refuse tout dialogue.

Je tiens à préciser que je suis en possession de tous les documents confirmant le déroulement de cette affaire.

Je fais des études par alternance et la disparition de ma voiture et de tout son contenu a été et est, pour moi, dramatique.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me donner quelques conseils pour mettre en œuvre les procédures qui me permettront de faire respecter mes droits le plus rapidement possible.....

Merci d'avance pour votre réponse et pour le temps que vous m'accordez.